

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CHAISE DIEU

Séance du 16 Novembre 2021 à 20h

L'an deux mil vingt-et-un, 16 Novembre 2021 à 20h

Nombre de conseillers

- en exercice : **13**
- présents : **10**
- votants : **12**
- absents : **3**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BRIVADIS André, Maire

Etaient présents : Mr BRIVADIS André, Maire ; Mr GIBERT Stéphane, Mr BLANCHEFORT Fabien, Mr LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle Adjointes, Mme SCIORTINO Pascale, Mr VIALANEIX Bernard, Mr PHILIPON Pierre, Mr SPECCEL Gérard, Mr PHILBEE Paul.

Procurations :

Mr WENGER Stéphane a donné procuration à Mr BRIVADIS André,
Mr FAIVRE Thierry a donné procuration à PHILIPON Pierre,

Date de la convocation :

08 Novembre 2021

Absents : Mr MARION Olivier

Date d'affichage :

08 Novembre 2021

Mr GIBERT Stéphane a été nommé secrétaire.

Objet :

Approbation rapport
CLECT

Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

En application des dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'établissement public intercommunal verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Cette dernière permet de maintenir les équilibres budgétaires de la commune membre et de l'EPCI auquel elle adhère, lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 30 septembre dernier, afin de déterminer le coût et le mode d'évaluation des charges dans le cadre du transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » (GEPU) à la Communauté d'Agglomération.

La méthode d'évaluation dérogatoire a été retenue et le montant individuel par commune (cumul des dépenses d'entretien et de renouvellement) est décompté comme suit :

Dépenses d'entretien	Dépenses de renouvellement	Investissement futurs
2,50€/hab	3,50€/hab	Fond de concours des communes à hauteur de 50% du montant des travaux

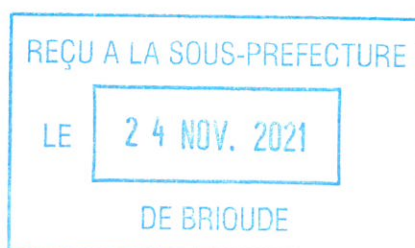
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture de Brioude le 18 Novembre 2021 et publication du 18 Novembre 2021

Pour la Chaise Dieu la population INSEE 2018 est 654.

Soit : 1635 € de dépenses d'entretien, 2289€ de dépenses de renouvellement. La commune est concernée par la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » dont le coût, évalué par la CLECT du 30 septembre, s'élève donc à 3924€.

Le montant de l'attribution de compensation sera révisé en conséquence par le conseil communautaire dès l'approbation du rapport de CLECT par l'ensemble des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT..



Pour extrait conforme,

Le Maire,

André BRIVADIS

